

FEMMES MIGRANTES ET EXTERNALISATION DU TRAVAIL DOMESTIQUE

CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION¹

par Laetitia Carreras Ethnologue – Centre de Contact Suisse-Immigrés – Genève

Introduction

Je vais parler de l'importance des femmes migrantes dans les processus migratoires en général et des femmes migrantes sans statut qui vivent et travaillent à Genève. Par sans statut, j'entends des travailleuses et des travailleurs qui ne possèdent pas d'autorisation de séjour, certain-e-s l'ont perdu ou leur demande d'asile a été refusée. Toutefois la très grande majorité de ces personnes n'a jamais eu de permis de séjour.

Différents lieux ont été le moteur de ma réflexion et de mon engagement sur cette thématique.

- à partir d'une activité professionnelle : je les rencontre sur des questions de droits sociaux au CCSI ;
- une activité militante et féministe: notamment avec les espaces de réflexion qui se sont créés dans le sillage du Collectif du 14 juin (groupe de travail Solidarité avec les femmes sans statut) ;
- un espace plus conceptuel: une recherche dans le cadre d'un troisième cycle où je me suis intéressée aux stratégies de résistance des femmes migrantes dans le secteur de l'économie domestique². C'est-à-dire les moyens que ces femmes mettent en œuvre pour construire leur autonomie et se réapproprier les liens qu'elles entretiennent avec leur(s) patron.ne(s). Il apparaît que la mise sur pied de toute une série de processus de comparaison permet de valoriser leur position et de se situer dans une trajectoire migratoire.

Aborder le travail des femmes migrantes sans statut légal, c'est tenter de cerner plusieurs formes d'invisibilités et une triple oppression : le fait d'être migrante, d'effectuer un travail qui n'est pas reconnu, l'économie domestique - c'est-à-dire la garde d'enfants, de personnes âgées et ce que nous appelons le nettoyage - et de surcroît d'être sans statut légal.

Mais pourquoi ce cumul d'invisibilité ? L'occultation des femmes dans les processus migratoires est ancienne. En effet, la figure du travailleur a longtemps rendu peu visible le fait que plus de la moitié des travailleurs migrantes sont des femmes. A Genève, c'est la prise de conscience - au début des années 2000 - de la présence et de l'importance des femmes migrantes sans statut qui a modifié nos représentations. Cet ajustement est étroitement lié à l'émergence de différents Collectifs de travailleuses et de travailleurs sans papiers comme du Collectif de soutien aux sans-papiers. Toutefois, on entend encore de manière fréquente « une féminisation récente de la migration ». Or ce qui est récent, c'est la prise en compte de leur existence dans notre discours, non pas leur présence effective.

¹ Ce texte reprend partiellement certains éléments d'une intervention que j'ai effectuée dans le cadre de l'Université d'été du Centre de Contact Suisses-Immigrés (Genève) et dont les actes seront bientôt publiés, cf CCSI (2007), *Genre et intégration en contexte migratoire, Actes de l'Université d'été – 25/26 août 2006*.

² CARRERAS Laetitia (2006), *Migrantes sans statut légal, Travail domestique et externalisation: invisibilités multiples et stratégies de résistance*, Université de Genève, Université de Lausanne, Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA), Etudes Genre.

Constats

Je vais maintenant donner quelques informations connues par la majorité d'entre vous. Toutefois, il me semble important de le rappeler. Il est difficile d'estimer le nombre de travailleuses et de travailleurs sans autorisation de séjour en Suisse. Les chiffres oscillent entre 90'000 et 300'000 en Suisse, entre 8'000 et 12'000 à Genève. Le travail considérable effectué par les syndicats, notamment le Sit, a permis à Genève, d'appréhender de manière plus précise qui sont ces femmes et ces hommes de « l'ombre »³. En reprenant les données du Sit, différents profils se dégagent. La majorité sont des femmes, deux tiers sont originaires de l'Amérique latine, la moyenne d'âge est d'environ 32 ans, une majorité de la population est célibataire, plus d'un tiers des célibataires de sexe féminin sont mères cheffes de famille, plusieurs centaines d'enfants vivent avec leurs parents ou avec leur mère, un tiers des enfants se trouvent à Genève, alors que les deux autres tiers sont restés dans le pays d'origine.

Concernant les facteurs *push and pull*, je vais ajouter quelques éléments à ceux qui ont été évoqués ce matin. De manière très schématique, on peut dire que les femmes migrantes originaires de l'Amérique latine sont souvent seules à devoir assumer leurs enfants, dans un contexte économique désastreux (chômage et dépression économique). Bien qu'elles aient de manière générale un haut niveau de formation, les salaires qu'elles touchent, même si elles obtiennent un travail dans leur domaine, ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. La recherche d'un emploi et de gains ailleurs devient alors vitale, afin de soutenir leurs enfants et leurs proches restés dans le pays d'origine. A cela s'ajoute le souhait de mener une vie meilleure et d'expérimenter de nouvelles opportunités.

Ces travailleuses sont attirées (facteurs *pull*) par une offre de travail dans les ménages privés. Mais pourquoi existe-t-il une telle offre dans les ménages privés ? Il y a d'une part, un manque patent d'infrastructure dans le secteur de la petite enfance et des personnes âgées - centaines de demandes qui n'aboutissent pas, horaires inadéquats, budgets publics insuffisants. A cela s'ajoute « l'inégale » (Delphy, 2003)⁴ répartition du travail domestique entre femmes et hommes, situation qui oblige fréquemment les femmes en couple et qui ont une activité professionnelle à le déléguer. La migration féminine permet aux hommes et à l'Etat, dans les pays de réception, de ne pas avoir à assumer les travaux de reproduction, elle perpétue ainsi la division sexuelle et sexuée du travail (Oso Casas, 2005)⁵. Les premiers n'ont ainsi pas à participer au travail domestique et cela permet à l'Etat de continuer à ne pas, voir peu, investir dans les équipements collectifs.

Ce qui a comme conséquence que les femmes migrantes travaillent dans certains secteurs spécifiques du marché du travail. J'ai parlé principalement de celui de l'économie domestique. Toutefois, il est important d'avoir en toile de fond qu'elles sont également présentes dans l'industrie du sexe, c'est-à-dire différents types d'activités prostitutionnelles.

Si nous revenons à un cadre général, les femmes migrantes, bien davantage que les hommes migrants, sont assignées à des travaux et à des activités qui sont proches des formes

³ Expression empruntée au SIT, 2003, Pour mettre à jour l'économie de l'ombre, Régularisation collective des travailleuses et travailleurs « sans papiers », Genève, Bulletin d'information.

⁴ DELPHY Christine (2003), « Par où attaquer le "partage inégal" du "travail ménager" », in *Nouvelles Questions Féministes*, Editions Antipodes, Volume 22, no 3, pp. 47-71.

⁵ OSO CASAS Laura (2005), « Femmes, actrices des mouvements migratoires », in Christine VERSCHUUR et Fenneke REYSOO (dir.), *Genre, nouvelle division du travail et migrations*, Cahiers genre et développement, no 5, Genève, l'Harmattan, iuéd-efi, pp. 35-54.

d'esclavage dans les pays ou les zones d'immigration (Tabet, 2004)⁶. Comme je viens de le mentionner, le secteur de la prostitution emploie en grande majorité des femmes et des filles. Il y a également le secteur de l'économie domestique, où l'exploitation est monnaie courante, d'autant plus si les employées vivent sur leur lieu de travail. A cela s'ajoute les industries et les fabriques, notamment dans les Zones de Libres Échanges où les femmes migrantes constituent 70 à 80% de la main-d'œuvre. Et bien sûr, pour un certain nombre de femmes migrantes, le mariage s'apparente à une forme d'esclavage. Selon Tabet (2004 : 141) les législations existantes dans les pays de réception contraignent les femmes migrantes à travailler dans des secteurs spécifiques, traditionnellement réservés aux femmes:

« ... même au-delà du trafic et des rapports de travail forcé, les politiques étatiques tendent à assigner les migrantes aux places spécifiques des femmes, c'est-à-dire aux travaux qui définissent les femmes comme classe. Une classe qui ainsi, finalement, vient à montrer (...) dans toute son évidence, une structure commune au-delà des sociétés et des frontières. »

Spécificités du secteur de l'économie domestique

Le travail domestique et son absence de reconnaissance reflète l'angle mort de notre société. Travail longtemps invisibilisé, effectué majoritairement par les femmes-épouses, il a commencé à être estimé dans les années 80. Travail gratuit, effectué pour autrui, souvent au nom des sentiments et de l'amour, assigné presque exclusivement aux femmes. On peut imaginer qu'une fois externalisé son statut change, qu'il acquière en quelque sorte des lettres de noblesse. Eh bien non. Comme le souligne Anderson (2000)⁷, même les récentes tentatives de définition - notamment de la part du Bureau International du Travail - qui listent une série d'activités, ne mentionnent pas une des dimensions fondamentales : la prise en charge des enfants, des personnes malades ou dépendantes. Ce flou sémantique perpétue l'invisibilité de ce travail et a des conséquences sur sa reconnaissance et sa rémunération.

Phizacklea (1983)⁸ analyse la manière dont est perçu, dans le pays de réception, le travail des femmes migrantes: tout se passe comme si les femmes ne travaillaient pas auparavant dans leur pays. Cette perception a comme conséquence que le travail est vu comme un cadeau des personnes employeuses aux femmes immigrées. Ce qui peut partiellement expliquer la « bonne conscience » de certaines personnes employeuses : « 600 francs par mois, à plein temps, c'est quand même beaucoup si on compare avec ce que vous gagneriez dans votre pays... » ou encore certaines phrases du type: « je la paye déjà 10 francs de l'heure et je suis déjà bien contente de pouvoir la payer autant ».

Pour Phizacklea (1983), le fait de travailler, c'est-à-dire d'obtenir le statut de travailleuse, est perçu comme un cadeau qui permet d'accéder à l'émancipation. Cela a comme conséquence que les femmes migrantes sont exclues d'une analyse de classe. Dans le sens où l'attribution du statut de travailleuses aux femmes migrantes ne conduit pas à une analyse de classe, car ce statut est considéré comme un pas vers l'émancipation.

Selon certaines chercheuses, notamment Phizacklea (1983), les femmes se retrouvent parquées dans certaines activités professionnelles de par :

- le fait que ce sont des femmes (enfermement dans la sphère domestique) ;

⁶ TABEL Paola (2004), *La grande arnaque, Sexualité des femmes et échanges économico-sexuels*, Paris, L'Harmattan.

⁷ ANDERSON Bridget (2000), *Doing the Dirty Work ! The Global Politics of Domestic Labour*, London and New York, Zed Books.

⁸ PHIZACKLEA Annie (ed.) (1983), *One way ticket, Migration and female labour*, London, Boston, Routledge & Kegan.

- les discriminations qui découlent de l'origine ethnique ou nationale ;
- enfin, les législations en vigueur peuvent favoriser leur dépendance. Une des formes de contrôle étant la possibilité, ou non, d'obtenir un permis de séjour.

A cela s'ajoute une représentation de femmes-épouses qui n'ont besoin que d'un salaire d'appoint. Ce qui semble justifier, aux yeux des personnes employeuses, les salaires dérisoires qu'elles touchent.

Dans le secteur de l'économie domestique, il existe une grande diversité de situations; néanmoins le dénominateur commun entre celles-ci, c'est l'absence de collectif de travail. Dans le sens où les femmes sont isolées sur leur lieu de travail. Les processus de négociation, tels que les revendications salariales, deviennent plus difficiles à conduire. Elles se trouvent confrontées de manière directe aux personnes qui les emploient. Il n'existe en effet pas de tiers entre les unes et les autres.

Quel que soit leur niveau de formation – et comme je l'ai déjà évoqué il est souvent élevé - elles sont condamnées à moyen, long terme, voire à perpétuité à travailler dans ce secteur et ceci à cause de leur pays de provenance. C'est-à-dire que notre législation ne permet pas à ces femmes d'obtenir un permis, sésame pour une stabilisation de leur situation. Une demande de régularisation a été déposée par le Conseil d'Etat genevois en janvier 2005 auprès des autorités fédérales, visant à ce que les cinq milles et quelques femmes qui travaillent dans le secteur de l'économie domestique puisse obtenir un permis de travail. Cette demande de régularisation est actuellement suspendue. C'est le cas par cas qui prévaut dans un contexte où le durcissement de la loi, tant sur les personnes étrangères que sur l'asile, verrouille de manière définitive la possibilité d'obtenir un permis pour les personnes dites non-qualifiées et extra-européennes. J'ai d'ailleurs été surprise que dans les débats qui ont suivi les interventions de ce matin, il n'ait pas été davantage question des aspects législatifs. En effet, ce sont nos lois migratoires qui fabriquent des personnes sans statut légal.

Dans le cadre de la régularisation collective, différentes tentatives aient été faites pour estimer les besoins dans ce secteur d'activité. L'étude de Flückiger et Pasche⁹, qui date de 2005, a quantifié les besoins existants à Genève en matière de travail domestique salarié. Cette étude évalue à 370'000 heures de travail domestique externalisé chaque semaine, dont certaines sont déclarées, d'autre non, ce qui fait *grosso-modo* 9'250 postes à plein temps. Quant au Rapport de la commission d'experts « sans-papiers » (2004)¹⁰, 20'000 à 25'000 ménages et familles genevoises emploient 4'000 à 5'000 personnes, soit à temps partiel, soit à plein temps, et ont recours à cette main d'œuvre clandestine.

Le titre du rapport d'activités 2006 du Collectif des Travailleuses et Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL) le dit bien: « le peuple suisse régularise le travail précaire ». Le fait de maintenir des personnes sans statut dans une situation d'absence de statut à court, moyen et long terme est la conséquence d'une volonté de précarisation accrue des conditions de vie et de travail de ces dernières. A cela s'ajoute l'application de la loi sur le travail au noir qui entrera en vigueur en janvier 2008. Quelle est la marge de manœuvre que nous pouvons construire ?

Pistes de réflexion et d'action

Comment élaborer un rapport de force qui permette d'envisager une régularisation collective des travailleuses et travailleurs, notamment sur le modèle d'autres pays européens ?

⁹ FLÜCKIGER Yves et PASCHE Cyril (2005), *Rapport final « Analyse du secteur clandestin de l'économie domestique à Genève »*, Genève, Observatoire Universitaire de l'Emploi, Laboratoire d'économie appliquée.

¹⁰ Commission d'experts « sans-papiers » (2004), Rapport pour les travailleurs « sans-papiers » à l'intention du Conseil d'Etat genevois.

Comment continuer suite à la suspension de la régularisation collective ? Pour l'instant, à ma connaissance, aucun bilan n'a été fait. Ce serait peut-être un premier pas qui permettrait de continuer à construire un rapport de force.

A cela s'ajoute le fait de réfléchir à une défense contre la détérioration des conditions de travail et à la création de solidarités entre travailleuses et travailleurs du « sud » et du « nord », en tissant des liens entre les multiples fractures auxquelles nous sommes confronté-e-s, non seulement « nord-sud », mais également « sud-sud » et « nord-nord ».

Un des premier pas dans cette création de solidarités est d'appuyer les luttes des premières personnes concernées, dans le contexte qui nous occupe celles des travailleuses et des travailleurs sans statut. Comment tisser des liens forts avec les différents Collectifs de travailleuses et travailleurs sans statut et élaborer des actions communes ?